

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DU-MONT**

- Vote des taux – Taxe locales 2016
- Subventions 2016
- Budget Commune 2016
- Emprunt
- Modification du temps de travail de l'agent technique
- SYDESL – Fixation de la durée d'amortissement réseaux
- Budget Assainissement 2016
- Convention transport scolaire avec Sagy
- Convention transport scolaire Saint-Martin-du-Mont / Sagy pour la période 2016 - 2020
- Questions diverses

Séance du 4 avril 2016

Nombre de membres			
Affectés au conseil municipal :	11	Date de la convocation :	29 mars 2016
En exercice :	10	Date d'affichage :	29 mars 2016
Présents ou représentés :	10		

L'an deux mil seize et le quatre avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric BERNARD

Étai(en)t présent(s) :

Messieurs Éric BERNARD, Gérard CORDIER, Christiane VION, Christophe PILLON, Frédéric CORDIER, Christian GUICHARD, Michelle COTTET, Adeline ROMAIRE, Nicole TOUBLANC.

Pouvoirs : Vincent GUILLOT à Gérard CORDIER

Secrétaire de séance : VION Christiane

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité par les membres présents.

11-2016 - Vote des taux - Taxes locales année 2016

Le Maire donne lecture à l'assemblée de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Le Maire demande de se prononcer sur le maintien ou l'augmentation de ces taux.

L'assemblée ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir les taux de l'année 2016, et fixe donc ceux-ci comme suit :
 - Taxe d'habitation : 12,48 %
 - Taxe foncière (bâti) : 11,95 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 33,25 %
 - CFE : 17,81 %

12-2016 - Subventions 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide aux associations ayant adressé leur bilan :

Bibliothèque pédagogique	20 €
Mission locale pour l'emploi	30 €
Société des amis de l'instruction	25 €
Lyre Bressane	120 €
Association des aides ménagères (c. Beaurepaire)	70 €
Lutte contre le cancer	70 €
DDEN Louhans	20 €
Écomusée Bresse Bourguignonne	25 €
Association Sportive Foot Sagy	50 €
Panier Bressan	30 €
Amicale des donneurs de sang	30 €
Souvenir Français	30 €
Bâtiment CFA Saône-et-Loire	80 €
Total	600 €

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2016

Budgets Primitifs 2016

13-2016 - commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget général qui s'élève en section exploitation à 201 545 € et à 69 911 € en section investissement.

14-2016 - Emprunt Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer l'agrandissement de la salle multi-activités de Saint Martin du Mont.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve cette décision,
Décide d'un prêt de 30 000 euros,
Prend connaissance des diverses propositions et retient l'offre proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

La commune de Saint Martin du Mont décide de contracter auprès de la **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est**, un emprunt de 30 000 euros, avec les caractéristiques suivantes :

Objet : Financement d'investissement
Montant du capital emprunté : 30 000 euros
Durée d'amortissement : 120 mois
Taux d'intérêt : 1,12 %
Frais de dossier : 100,00 euros
Périodicité retenue : annuelle
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Monsieur BERNARD Eric, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

15-2016 – Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'augmenter la durée du temps de travail de l'adjoint technique afin de pallier au surcroît de travail dû à l'entretien de la salle mis à disposition du REPAM.

En effet, Madame CARTIER Michelle effectue actuellement 2 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- PORTE à trois heures la durée hebdomadaire de cet agent à compter du 1^{er} avril 2016,
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016

16-2016 – SYDESL – Fixation de la durée d'amortissement réseaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement des dépenses imputées au compte 2041582 de la section d'investissement concernant des participations de travaux SYDESL versées en 2015 et 2016.

Monsieur le Maire précise que la dépense correspondante d'un montant de 4 902,31 € doit faire l'objet d'un amortissement. Il propose d'amortir cette dépense sur le budget communal à l'article 28041582 pendant une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition d'amortissement sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 du budget communal de la commune. Les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription aux budgets de ces exercices.

Budgets Primitifs 2016

17-2016 - Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget assainissement qui s'équilibre en section exploitation à 9 954 € et en section investissement à 3 638 €.

18-2016 – Convention Transport scolaire avec Sagy

Suite à la dissolution du SIVOS Sagy – Saint-Martin-du-Mont,
Suite à la proposition de délégation de compétence du Département à la commune de Sagy pour l'organisation du transport pour les élèves scolarisés en classe primaire et maternelle,
Vu le marché de transport scolaire engagé jusqu'au 31 août 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Sagy,

19-2016 – Convention Transport scolaire Saint-Martin-du-Mont / Sagy pour la période 2016-2020

Le marché actuel des transports scolaires (service 20757 + navette interclasse de midi et service 20763) prend fin au 31 août 2016,

Vu que les transports scolaires sont effectués sur les communes de Sagy et de Saint-Martin-du-Mont,

Vu que l'organisation actuelle peut se poursuivre si la commune de Saint-Martin-du-Mont donne délégation à la commune de Sagy pour passer, signer et exécuter les marchés et avenants de transports scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de donner la délégation à la commune de Sagy pour passer, signer et exécuter les marchés de transports scolaires et avenants,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Sagy.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part aux membres du conseil :

- D'un courrier émanant d'Orange concernant la dépose de la cabine téléphonique.
- De la loi 2015-366 du 31 mars 2015 concernant la fixation des indemnités de fonction des maires.
- De coupures de courant pour travaux ERDF le 20 avril 2016 de 9 h à 11h30.

Levée de séance à 21 heures